



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 19 DEC. 2014

Haut Fonctionnaire de défense
et de sécurité

Service spécialisé de défense
et de sécurité

HFDS

N° 2014 - 1244

Affaire suivie par
Eric Kolodziejczyk

Responsable du pôle vigilance,
prévention de crise et situation d'urgence

Téléphone
01 55 55 81 19

Courriel
eric.kolodziejczyk@education.gouv

99 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

A

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités
Mesdames et messieurs les présidents ou directeurs
d'établissements d'enseignement supérieur
Mesdames et messieurs les présidents ou directeurs
d'organismes de recherche

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE sur le territoire national pour la période des fêtes de fin d'année

Référence : Adaptation des mesures VIPIRATE à compter du 1^{ER} Novembre 2014 (n°2014-1038)

L'adaptation de la nouvelle posture VIGIPIRATE sur le territoire national anticipant d'éventuelles vulnérabilités particulières liées aux vacances scolaires, aux fêtes de fin d'année et aux soldes d'hiver n'entraîne pas de changement pour notre ministère.

Il vous convient de vous référer à la dernière posture transmise le 1^{er} Novembre 2014 et de veiller à l'application du socle de mesures prévues à cet effet.

A cet égard je vous recommande la plus grande prudence pour les voyages scolaires à l'étranger et la nécessité de se référer au site internet du ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/conseil_aux_conseils.

Je vous demande par ailleurs d'être particulièrement attentifs aux consignes de sécurité qui émaneront des préfectures de vos départements. A ce sujet, il est important que les préfets puissent identifier votre correspondant Vigipirate. Ce dernier doit être capable de mobiliser et d'animer un réseau d'acteurs relevant de son périmètre pour la mise en œuvre du plan et d'appuyer les préfets dans leur démarche de mise en cohérence du dispositif. La liste fonctionnelle des référents VIGIPIRATE ministériels au niveau départemental précise que pour notre ministère les points de contact départementaux sont le DASEN côté Education nationale et le chef d'établissement pour les établissements de l'Enseignement supérieur ou de recherche.

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale a rappelé également aux ministères que la posture devait irriguer le plus largement possible tous les acteurs concernés au niveau territorial.

Le haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité



Frédéric Guin